

Ontario à la rivière Outaouais. La construction du canal fut le couronnement de l'œuvre du grand ingénieur militaire britannique, le lieutenant-colonel John By, qui donna son nom à la nouvelle collectivité, composée en majeure partie de maçons et de soldats licenciés. Bytown connut bientôt la prospérité, grâce à une industrie forestière fort active et fut érigée en municipalité en 1847. Puis, le 18 décembre 1854, le nom de Bytown fut remplacé par celui d'Ottawa qui devint une ville constituée sous ce nouveau nom le 1<sup>er</sup> janvier 1855.

Située dans une région d'une grande beauté naturelle et entourée de voies navigables, la ville est demeurée municipalité autonome. Même si le gouvernement fédéral collabore depuis de nombreuses années avec les autorités municipales à l'aménagement d'un réseau de promenades et de parcs, la ville s'est agrandie sans l'aide d'un plan d'ensemble. En 1950, cependant, fut présenté au gouvernement du Canada un plan directeur ayant pour but d'orienter, pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le développement de l'agglomération urbaine et de protéger la beauté de la région de la capitale nationale. La superficie de cette région qui, à l'origine, comprenait 900 milles carrés, a été en 1959, portée à 1,800 milles carrés, répartis moitié dans la province d'Ontario, moitié dans la province de Québec. La collaboration des villes d'Ottawa, Hull et Eastview et celle d'une soixantaine d'autres municipalités autonomes et des deux gouvernements provinciaux intéressés est essentielle pour mettre en œuvre et mener à bien le plan directeur. Cependant, les gouvernements du Québec et de l'Ontario n'ont pas encore reconnu officiellement le plan de la capitale nationale.

L'organisme fédéral chargé du projet d'aménagement de la capitale est la Commission de la capitale nationale, créée en 1959 pour remplacer la Commission du district fédéral qui, de son côté, descendait en droite ligne de la Commission d'embellissement d'Ottawa. La C.C.N., qui est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre des Travaux publics, se compose de 20 membres nommés par le gouverneur en conseil et représentant chacune des dix provinces du Canada. Elle est dirigée par un président et un directeur général et compte un personnel d'environ 700, mais ce chiffre varie en raison du caractère saisonnier d'une bonne part des travaux d'aménagement. Six comités conseillent et dirigent la Commission: le *Comité exécutif*, composé du président et du vice-président de la Commission et de trois autres membres nommés par celle-ci, dont l'un est de la province de Québec; le *Comité des terrains*, composé de plusieurs experts en évaluation foncière, conseille la Commission en matière d'achats de terrains et d'administration de propriétés; le *Comité consultatif de l'architecture*, composé d'éminents architectes, urbanistes et architectes paysagistes canadiens, conseille la Commission relativement à l'aspect extérieur des édifices du gouvernement, aux emplacements, à l'aménagement de terrains et à l'ordonnance des paysages; le *Comité consultatif des lieux historiques* qui conseille la Commission en ce qui concerne la conservation, le classement et l'interprétation des monuments et lieux de la région de la capitale nationale ayant une importance historique; le *Comité consultatif de l'information* qui étudie et examine les questions touchant la publicité et les relations extérieures de la Commission et le *Comité consultatif du parc de la Gatineau*, chargé de l'administration et du développement du parc de la Gatineau.

Le plan d'aménagement de la capitale nationale, conçu par l'éminent urbaniste français feu Jacques Gréber et dédié à ceux qui ont donné leur vie pour le Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale, a servi de guide à la Commission qui en assure la réalisation. Conformément aux premières intentions du plan directeur, la Commission respecte le principe de l'espace libre, principe qui comporte autant d'avantages pour les habitants de la capitale que pour les visiteurs. Un des buts que se propose la Commission est de redonner aux rives des cours d'eau de la capitale et des environs leur beauté naturelle. Le programme d'embellissement que la C.C.N. a réalisé au Parc des chutes Rideau, en face de l'hôtel de ville d'Ottawa, en est un bon exemple. La Commission a également aménagé en plein cœur d'Ottawa le parc Vincent Massey. Ce parc et terrain de jeu d'une superficie de 75 acres est le